L’évaluation institutionnelle

Sous-titre:
La nouvelle revue de l'AIS, n°20

Le présent dossier porte sur ce que nous appellerons, par souci de brièveté, «l’évaluation institutionnelle». Nous entendons par là toute forme d’évaluation que tendent à promouvoir ou que doivent mettre en œuvre les équipes d’un établissement, d’un service, d’une organisation assurant une mission de service public. Les dispositions légales les plus récentes insistent toutes sur la nécessité, pour les organismes autorisés à exercer leur action auprès notamment de populations fragiles, et utilisant à cet effet des fonds publics, de procéder à des évaluations de leur action selon des normes plus ou moins précises.

La notion d’évaluation recouvre une variété de significations et de pratiques. Le langage courant insiste sur l’aspect global et quasi intuitif et souligne l’action d’apprécier, de juger les qualités, les défauts d’une personne, d’une chose de façon approximative et sans recourir à la mesure directe. Il en va autrement dans le contexte des institutions scolaires, éducatives, sociales ou médico-sociales : lorsque l’on parle de l’évaluation, de l’audit et de quelques autres notions, on renvoie à un ensemble de démarches d’étude et de contrôle qui visent l’objectivité, et cherchent à cadrer les dimensions subjectives de l’appréciation, grâce à un ensemble de méthodes et de techniques. Dans le champ de l’éducation en particulier, la question centrale devient celle de l’atteinte des objectifs fixés, et de ce qu’il convient de changer pour les atteindre. […]
Lire la présentation du dossier en entier [1] (fichier PDF).

Télécharger le sommaire et le bon de commande du numéro 20 [2] (fichier.PDF)

present20.pdf [1]
pubnras20.pdf [2]

Liens
[1] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-fiche-produits/present20.pdf
[2] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-fiche-produits/pubnras20.pdf